

FORUM TERRITORIAL DES RIVIERES D'ILE-DE-FRANCE

Jeudi 7 Juillet 2022



PROGRAMME

Introduction par Daniel MARCOVITCH

Vice président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Président de le COMITER et du forum des acteurs de l'eau d'Ile-de-France

Le nouveau SDAGE SEINE-NORMANDIE

La mise en oeuvre du SDAGE SEINE-NORMANDIE en Ile-de-France

Traduction du SDAGE dans les documents d'urbanisme

- Le SAGE Marne Confluence et son articulation dans les documents d'urbanisme

Gestion des eaux de pluies en lien avec la désimperméabilisation

- Le projet de gestion des pluies courantes à la parcelle du site de Trappes du Laboratoire National et de Métrologie et d'Essais de Trappes

Protection des zones humides et zones naturelles d'expansion de crues

- L'exemple de la zone humide de Montesson

Protection de la ressource en eau

- Protection de la nappe de Champigny et l'étude Champigny 2060

LE SDAGE SEINE-NORMANDIE 2022-2027

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin Seine-Normandie



Le mot du président du Comité de Bassin

Nicolas JUILLET
Président
Comité de Bassin Seine-Normandie

<https://youtu.be/BEI71uqlP5o>

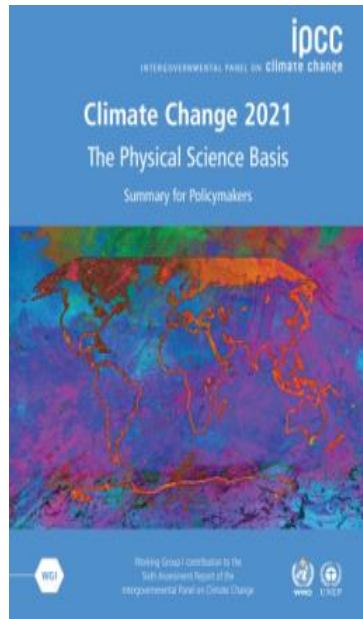
Planification, résilience et adaptation au changement climatique

Sarah FEUILLETTE

*Cheffe du service Planification Evaluation &
Prospective*

Direction Connaissance & Planification
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

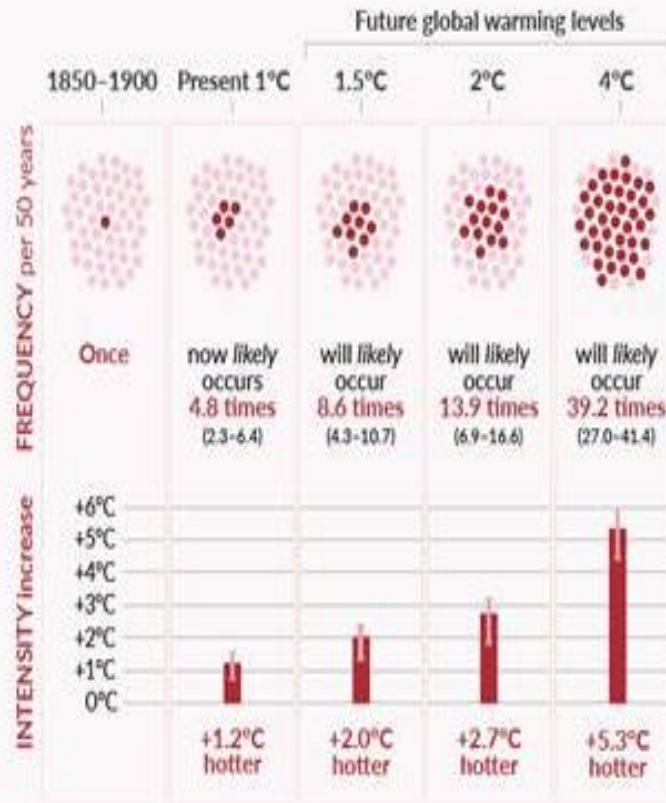
Des événements extrêmes plus fréquents et plus intenses à chaque degré supplémentaire



Hot temperature extremes over land

50-year event

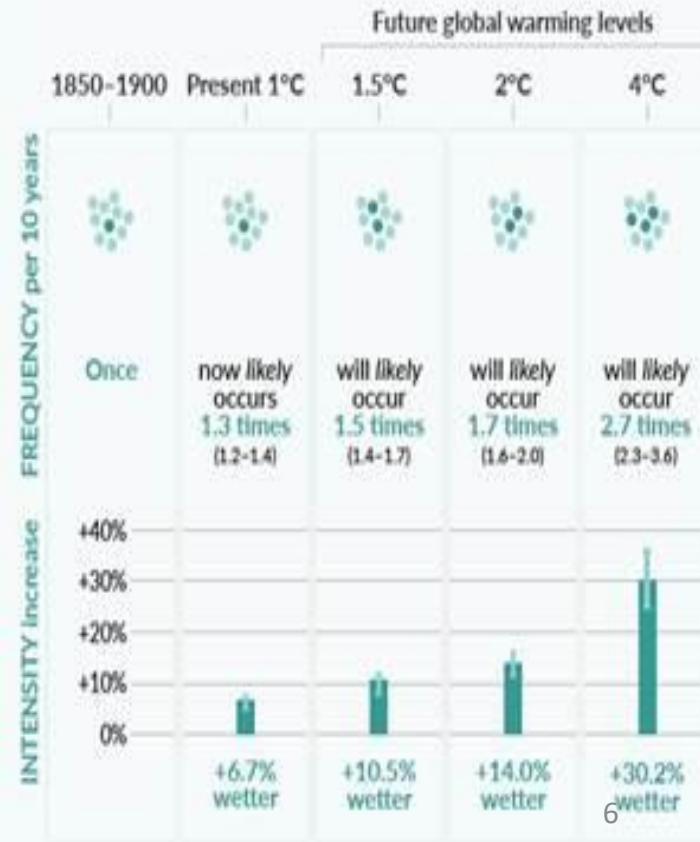
Frequency and increase in intensity of extreme temperature event that occurred once in 50 years on average in a climate without human influence



Heavy precipitation over land

10-year event

Frequency and increase in intensity of heavy 1-day precipitation event that occurred once in 10 years on average in a climate without human influence

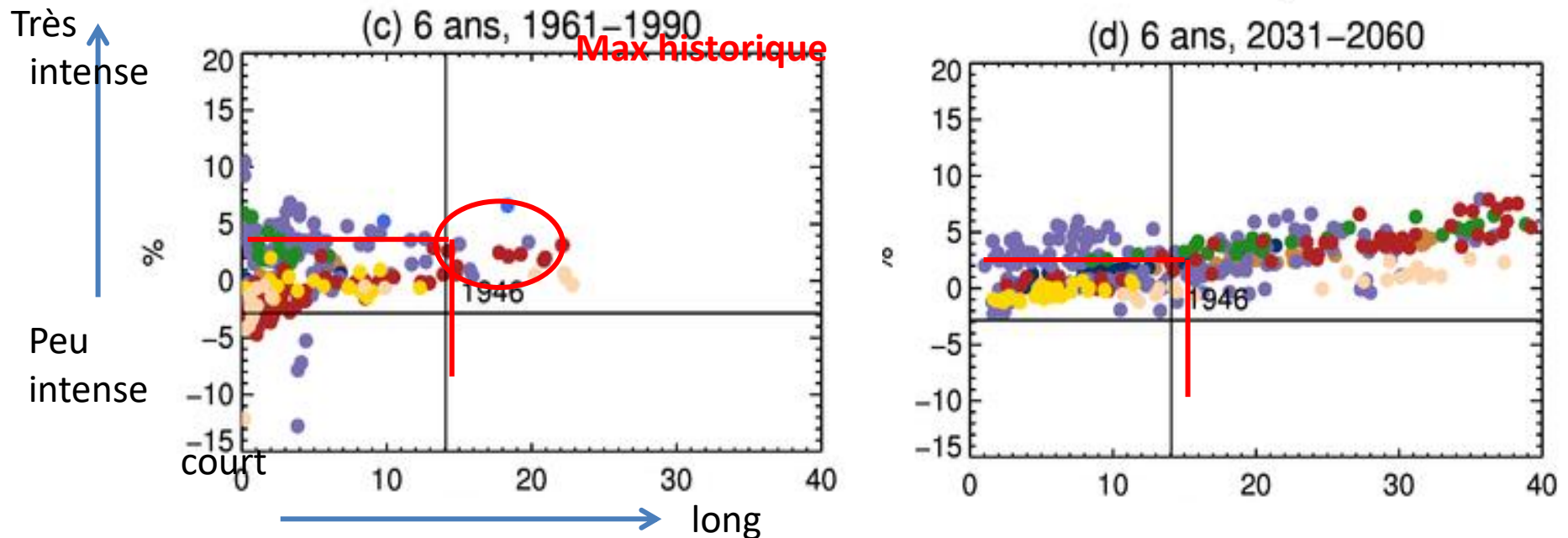


Evolution des Sécheresses Hydrologiques

1 point = 6 ans. 1 couleur = 1 simulation climatique

Période de référence (« présent modèle »)

Futur proche



→ Également une forte augmentation de la durée et de l'intensité des sécheresses hydrologiques

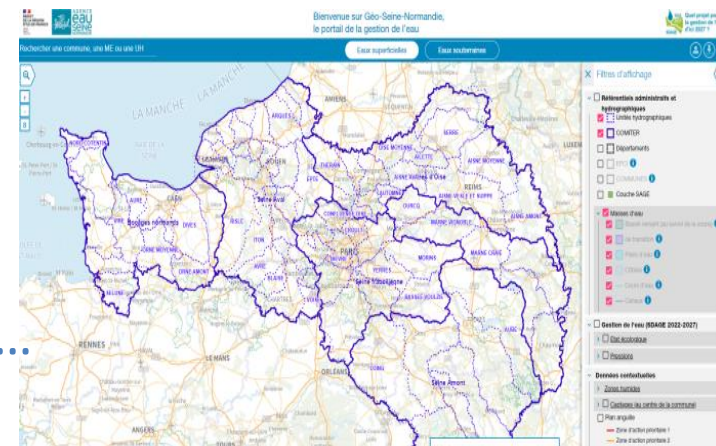
SDAGE & PDM 2022-2027

- La feuille de route du bassin pour les 6 ans à venir
- Des objectifs ambitieux pour les milieux aquatiques
- Des orientations structurantes pour la politique de l'eau
- Des orientations à **décliner localement** dans la concertation :

- Dans les travaux, opérations et activités menés sur le terrain
- A travers les outils des collectivités et de l'Etat



Geo.eau-seine-normandie.fr



- Des mesures déclinées par cours d'eau, nappe... pour atteindre les objectifs

Rappel : portée juridique du SDAGE

**Le SDAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité
et ne crée pas de droit**

Des **leviers** : les SAGE, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme et une condition de réussite : la **concertation locale** .

Le SDAGE **fixe des objectifs** et expose les meilleurs moyens de les atteindre, en laissant **toute latitude aux acteurs visés** pour identifier les plus adaptés à mettre en œuvre .



1. Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

2. Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

3. Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles

4. Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

5. Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Participation aux consultations

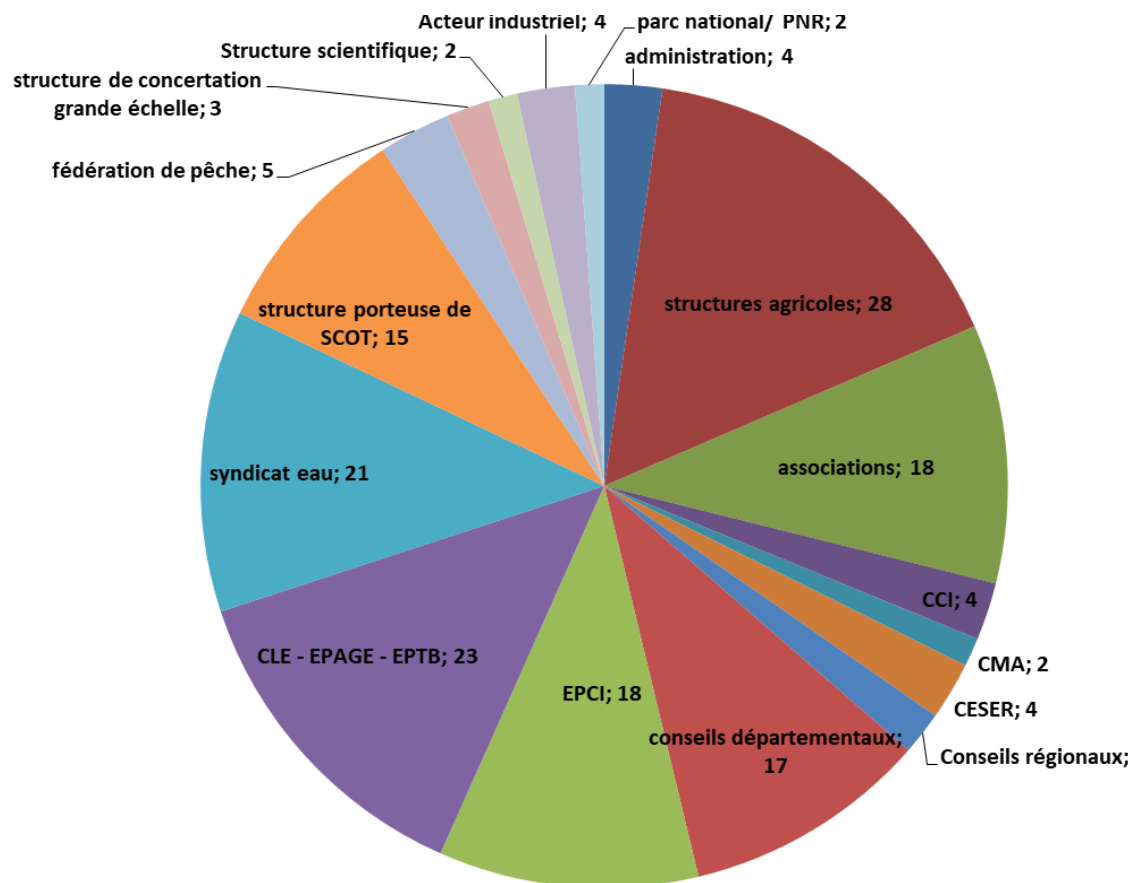
Plateforme de présentation du SDAGE/mise en ligne d'un questionnaire pour le public, sollicitation des assemblées

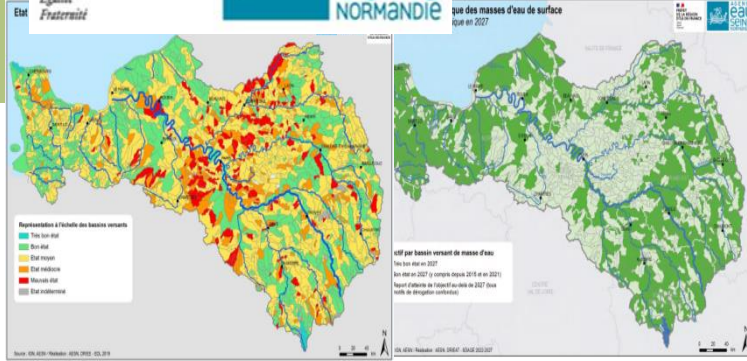
Plus de 900 réponses du public

Questions fermées & plus de 1300 commentaires libres

173 retours des assemblées et acteurs de l'eau avec ~1600 observations précises

Ex : milieux/zones humides, liste BNI, Reformulation moins stricte sur le volume des retenues de substitution en ZRE





Le défi à relever

Favoriser la résilience des territoires en généralisant rapidement les solutions fondées sur la nature

REPÈRES CLIMATIQUES BASÉS SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'EAU EN SEINE-NORMANDIE D'ICI LA MOITIÉ DU XX^{ÈME} SIÈCLE¹⁷ :

- une baisse des débits de 10 à 30 % en 2030-2060 ;
- un niveau moyen des nappes correspondant à celui des 10 % d'années les plus sèches connues à ce jour ;
- une multiplication par 3 du nombre de jours en sécheresse agricole dans la période 2030-2060 ;
- une multiplication par 10 du nombre de jours en sécheresse hydrologique ;
- une montée du niveau de la mer de 1m d'ici 2050, compte tenu des événements extrêmes ;
- une augmentation de la température de surface et une acidification des océans ;
- une augmentation de l'évapotranspiration de 20 % d'ici à 2060 ;
- une fréquence accrue des pluies fortes et des tempêtes.

Par exemple, des rivières restaurées participent à la résilience du territoire tout en remplissant l'objectif de bon état !

- **52% de masses d'eau cours d'eau en bon état écologique à 2027**
- **Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides** : eau potable, eutrophisation marine
- **Restaurer la continuité écologique des cours d'eau du bassin**

Gestion des eaux de pluie

Limiter l'imperméabilisation & végétaliser les villes

Quels bénéfices ?

- Eviter les débordements/inondations locales liées aux fortes pluies
- Recharger les nappes en eau
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
- Soutenir la biodiversité

Qu'en dit le SDAGE ?

- Eviter l'imperméabilisation
- Zéro rejet pour les pluies courantes
- Compenser l'imperméabilisation nouvelle par la désimperméabilisation du tissu urbain existant
- Désimperméabiliser, déracorder, renaturer



Réduire l'imperméabilisation des sols et infiltrer les eaux de pluies à la source

Pour les documents d'urbanisme et les projets et aménagements

EVITER

Limitier l'imperméabilisation nouvelle des sols par une réflexion le plus en amont possible

Etude de densification des zones déjà urbanisées avant toute ouverture d'un secteur à l'urbanisation

Privilégier l'utilisation de **terrains en zone urbanisée, déjà ouverte à l'urbanisation et desservie par les réseaux**

REDUIRE

Encadrer et réaliser l'urbanisation pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la source

Viser le **zéro rejet d'eau pluviale** dans les réseaux a minima pour les pluies courantes

Noues pluviales, matériaux perméables...

Ex règles: Part minimale de **surface non imperméable**
Coefficient de **pleine terre**
Réduire au maximum l'imperméabilisation non indispensable (parkings, abords des bâtiments...)

S'appuyer sur le **schéma directeur de gestion des eaux pluviales**, sur le **zonage pluvial**, ...

Pour les documents d'urbanisme

COMPENSER

Par la désimperméabilisation de l'existant, en visant 100% en milieu rural et 150% en milieu urbain

Identifier et estimer les surfaces imperméabilisées actuelles pouvant faire l'objet de désimperméabilisation

Changement de recouvrement du sol imperméable par un matériau plus perméable
Déconnection des eaux pluviales d'un réseau de collecte

Saisir les différents projets de la collectivité (renouvellement urbain, voirie, cours d'école...)



Gestion des eaux de pluie

Adapter les rejets, mieux gérer le temps de pluie

Quels bénéfices ?

- Meilleure résilience des cours d'eau malgré baisse des débits
- Ouvrir la baignade en sites naturels pour tous en période chaude
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
- Soutenir la biodiversité

Qu'en dit le SDAGE ?

- Concilier aménagement et milieux dans les documents d'urbanisme
- Des rejets tenant compte de la baisse des débits de cours d'eau
- Des STEP plus économes en énergies
- Mieux gérer le temps de pluie, infiltration à la source
- Encourager l'ouverture de sites de baignade en site naturel
- Collecte sélective des urines



PROTECTION DES ZONES HUMIDES ET ZONES NATURELLES D'EXPANSION DE CRUES

Quels bénéfices ?

- Limiter le réchauffement de l'eau
- Laisser déborder l'eau dans des zones naturelles pour préserver des zones plus vulnérables
- Meilleur pouvoir de recharge
- Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants
- Soutenir la biodiversité



Qu'en dit le SDAGE ?

Cartographier, inventorier, protéger les zones humides

Eviter, réduire sinon compenser à fonctionnalités équivalentes, majorations surfaciques

Programmes de restauration ambitieux des milieux aquatiques et humides et connexions

Restaurer la continuité écologique en concertation sur la liste priorisée

Protection de la ressource en eau

Quels bénéfices ?

Diversifier cultures, variétés, adapter localement : résilience économique & écologique, limiter pollutions diffuses

Haies, arbres : fonctionnement du sol, coupe-vent, favoriser l'infiltration/recharge nappe/limiter érosion & coulées de boues, préserver ressource

Améliorer le cadre de vie et la santé des agriculteurs et des habitants

Soutenir la biodiversité

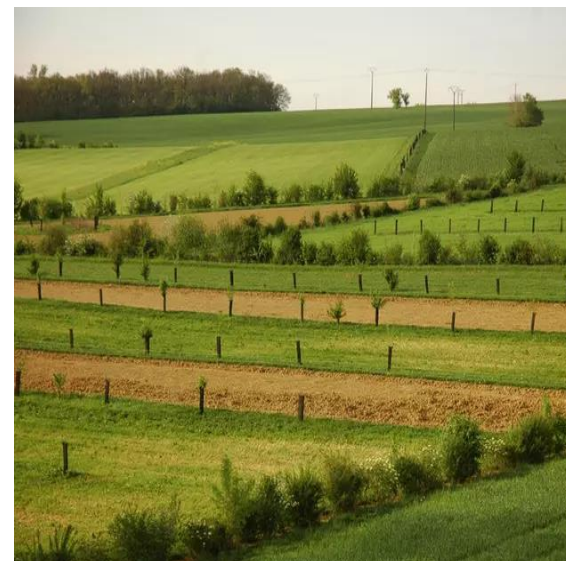
Qu'en dit le SDAGE ?

Viser 50% de la surface des captages en cultures à bas niveau d'intrants, structurer filières, PAT « eau »

Réduire le ruissellement et l'érosion en préservant les éléments du paysage

Sobriété en eau, privilégier le recours aux réservoirs naturels

Si retenues : adossées à un projet collectif, remplissage avec eaux de surface en période excédentaire, économiser au préalable



Exemples concrets d'évolutions post-consultation

- *Terminologie milieux/zones humides*
- *Une même surface de compensation non comptabilisée pour plusieurs projets détruisant une zone humide*
- *Suppression de la référence à la liste des cultures bas niveau d'intrants ; existe dans le programme, de manière évolutive*
- *Ajouts de leviers agroécologie : baux ruraux environnementaux, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, aménagements fonciers, sensibilisation pour soutenir l'élevage à l'herbe*
- *Clarification sur la compensation de l'imperméabilisation*
- *Clarification sur l'infiltration des pluies courantes*
- *Ajout de références de bonnes pratiques forestières pour limiter l'érosion*
- *Incitation à s'appuyer sur le levier baignade en site naturel*
- *Clarifications/prioriser les économies d'eau avant d'envisager la création de retenues*
- *Priorité de destination de l'eau d'irrigation aux cultures alimentaires agroécologiques*
- *Suppression des précisions sur les périodes de prélèvement pour remplissage retenues : à déterminer localement*
- *Reformulation moins stricte sur le volume des retenues de substitution en ZRE pour réduire les prélèvements*

SDAGE SEINE-NORMANDIE et adaptation francilienne

SDAGE et adaptation francilienne

Vincent GRAFFIN

Directeur territorial Seine-Francilienne
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORAMNDIE

Enjeux franciliens

11 masses d'eau souterraine sur **13** en mauvais
état chimique

10 % des points de prélèvement d'eau potable
abandonnés pour cause de pollution en 20 ans

Poursuivre les actions avec le monde agricole

Mise en œuvre de plans d'actions sur les
captages prioritaires (et les captages sensibles)

Poursuite des plans nitrates et Ecophyto II+

Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource

Eau potable, agriculture, industrie, gestion de la sécheresse

86 %

des cours d'eau franciliens
subissent une forte pression
sur leur hydromorphologie

Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Intérêts multiples : biodiversité, auto-épuration, zones
d'expansion des crues, atténuation du changement climatique...

Préserver les zones humides dans les projets et documents
d'urbanisme

2/3

des ZH détruites au XX^{ème}
siècle

Renaturer les rivières pour tirer parti des services écosystémiques

Enjeux franciliens



Objectifs et enjeux prioritaires pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE, la baignade en Seine et en Marne et l'anticipation des effets du changement climatique :

- Améliorer l'hydromorphologie et la continuité des cours d'eau
- Réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides des eaux souterraines
- Poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement
- Réduire les pollutions diffuses par les substances dangereuses
- Encourager les économies d'eau

Mobiliser les acteurs et développer la solidarité entre les territoires

TRADUCTION DU SDAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Isabelle KAMIL

Cheffe du service Politiques et Police de l'eau
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
ENVIRONNEMENT-AMENAGEMENT-TRANSPORTS

- DRIEAT -

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme



Aurélie JANNE

Directrice

SYNDICAT MARNE VIVE





**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

- SAGE adopté le 2 janvier 2018 – 6 Objectifs Généraux et 6 règles
- La Marne et 4 affluents
- 52 communes – 4 départements (75, 77, 93, 94)
- Commission Locale de l'Eau composée de 77 membres

Objectif Général 1 : « Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence »

Le Plan de Paysage Marne Confluence : un outil pour que chaque projet ait le « Réflexe Paysage de l'eau »



Jeu 7 juillet 2022





eau
seine
NORMANDIE

Agences de l'eau
Établ

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

Le schéma en place pour accompagner la mise en œuvre du SAGE ANIMATION

Mise en compatibilité des
documents d'urbanisme

SCOT
PLUi
PLU



Mise en compatibilité
démarches

Schémas directeurs
PCAET
Etc.

Mise en compatibilité /
conformité projets et
démarches

Permis de construire
Etc.



Mise en compatibilité /
conformité Dossiers
réglementaires

Autorisations
environnementales
Dossiers de déclaration



Sensibilisation

Outils - Visites terrain



Favorise



Jeu



eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

Les 11 dispositions du PAGD concernant l'urbanisme



N°	Titre de la disposition
111	Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
112	Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
123	Intégrer les objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans les documents d'urbanisme
131	Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales , aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE
141	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
144	Consolider la trame verte et bleue du territoire en encourageant la création de milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux
216	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les capacités effectives des dispositifs d'assainissement et les impacts cumulés que peuvent supporter les milieux récepteurs
313	Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et de qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne
422	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme
441	Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme
513	Identifier et formaliser la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme



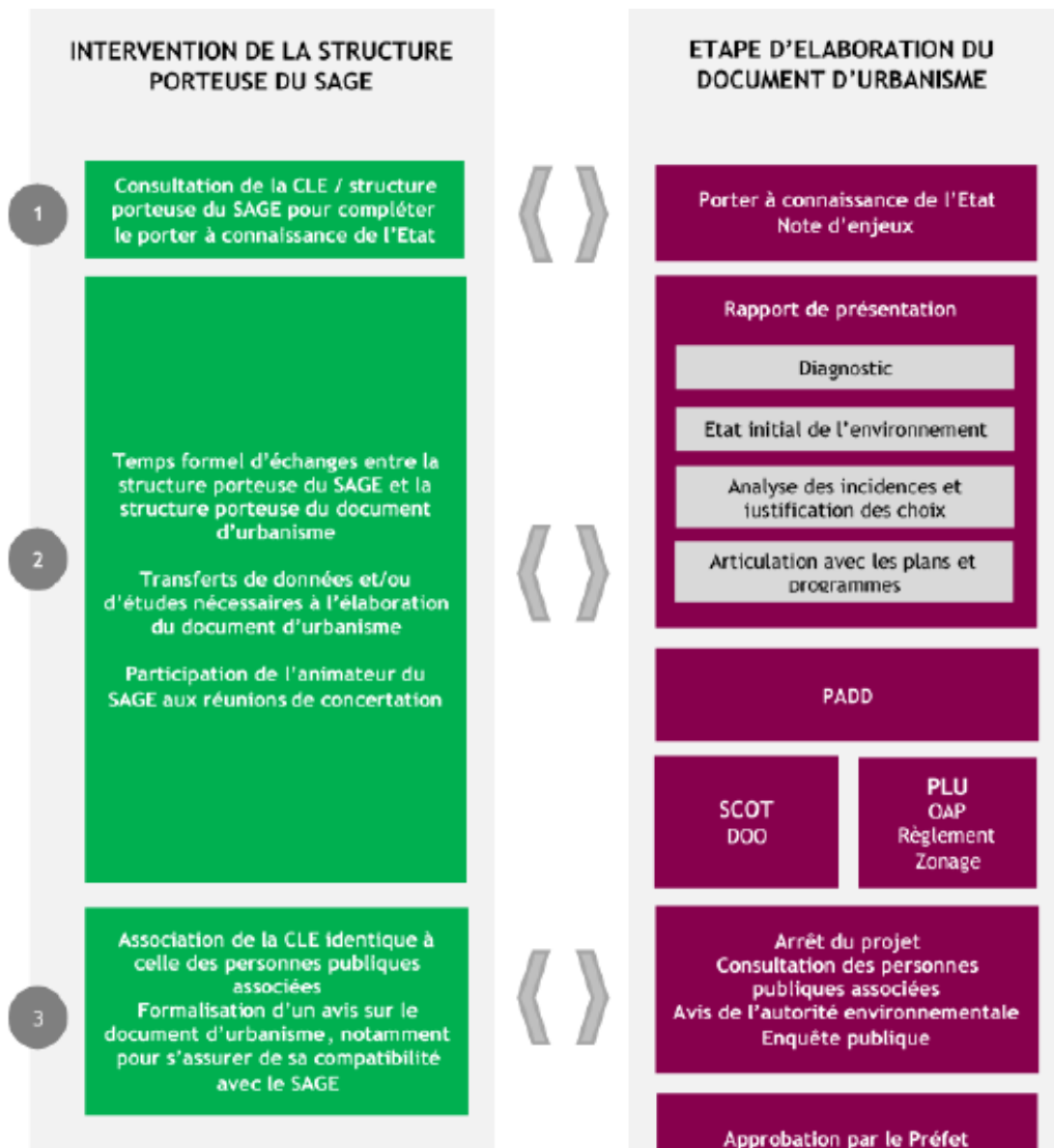


**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État



Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme





**eau
seine**
NORMANDIE
Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

Les dispositions du PAGD concernant l'urbanisme

D 131 : Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE

Elaborer des zonages pluviaux et des documents d'urbanisme compatibles avec le SAGE concernant la gestion des ruissellements, la protection contre les débordements des réseaux, la lutte contre les rejets polluants :

- Cartographies d'aide à la compréhension des enjeux (topographie, nature des sols)
- Règles considérant le rejet nul vers le réseau public comme étant le cas général pour les pluies courantes, priorité à l'infiltration (recours aux techniques alternatives de gestion intégrée)
- En cas d'impossibilité de gérer à la source les eaux pluviales pour un niveau de pluie donné (argumentaire technique à l'appui), possible de demander le rejet des eaux excédentaires vers le réseau public
- Prendre en compte les objectifs vis-à-vis de la qualité des cours d'eau pour prévenir les rejets vers le milieu naturel/réseau public



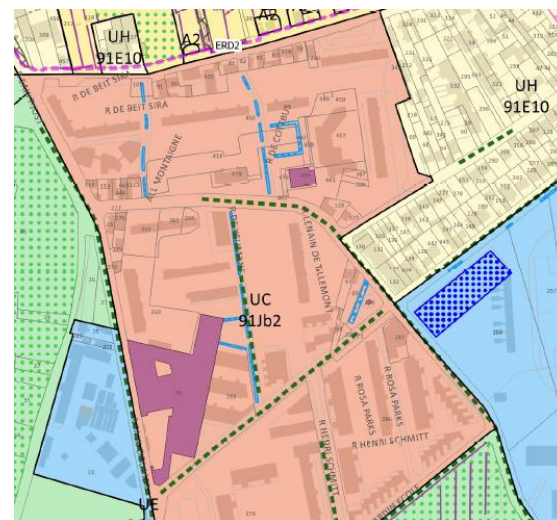


Pistes d'intégration dans les documents d'urbanisme

- **Coefficient de pleine terre/coefficient de biotope**
- **Formulation de prescriptions / recommandations**
 - ✓ Espaces extérieurs : choix de matériaux perméables
 - ✓ Bâti : descentes eaux pluviales en façade, toiture terrasses (végétalisées)
 - ✓ Desserte par les réseaux : gestion à la source (infiltration, récupération), à ciel ouvert, a minima pluies courantes
- **OAP thématiques (TVB, Climat) et sectorielles**
- **Zonage**
 - ✓ Espace paysager protégé participant à la gestion de l'eau de pluie (L151-23 CU)



Noue rue Yelimané à Montreuil (93)



NATURE EN VILLE

(protections paysagères et environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)



Espace paysager protégé participant à la gestion de l'eau de pluie





**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

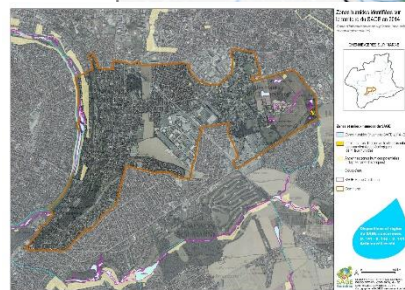
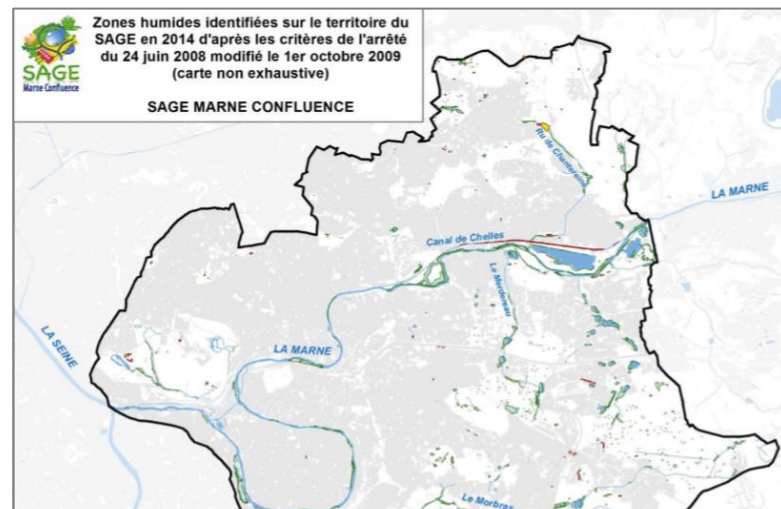
Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

Les dispositions du PAGD concernant l'urbanisme

D 141 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme

Protéger les zones humides (surfaces, fonctionnalités) de tous travaux (assèchement, remblaiement, ...) nuisibles.

- Localiser les zones humides dans le rapport de présentation
- Définir un zonage assurant leur protection (zonage spécifique Nzh)
- Définir des objectifs, des orientations et des règles dans le but de les préserver, voire les valoriser et les restaurer (=> zonage, OAP, règlement du PLU)



**Zones humides en
régression : - 80 %
en 150 ans**



**eau
seine**
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

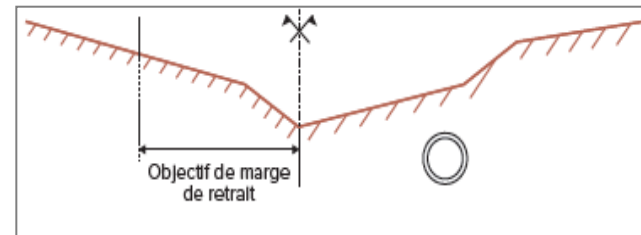
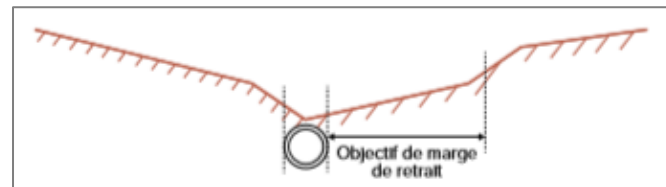
Les dispositions du PAGD concernant l'urbanisme

D 441 : Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme

Valoriser les anciens rus.

- Identifier le tracé des anciens rus dans le rapport de présentation
- Appliquer une marge de retrait suffisante pour tout aménagement ou installation permettant d'envisager leur réouverture
- Définir des objectifs, des orientations et des règles dans le but de les préserver, voire les valoriser et les restaurer

Marge de
retrait :
schémas de
principe
figurant dans
le PAGD



- PLU Chelles – Zonage : Classement en zone N des emprises correspondant au tracé enterré de la rivière des Dames (Ville de Chelles)



Classement en zone N des emprises situées à l'aplomb du tracé de la rivière des Dames, aujourd'hui enterrée

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

- Depuis 4 ans :

- Toutes les collectivités sensibilisées (courriers SMV/Etat)
- SCOT : observations émises sur **2 projets de SCOT**
- **3 PLUi accompagnés** (ateliers, notes d'enjeux)
- **18 PLU analysés** de manière approfondie par le SMV - **les 52 de manière générale par les CAUE** par le biais d'une convention et sur la base d'une grille d'analyse
- **Contribution à 5 « Porter-A-Connaissance »** des services de l'Etat
- **Un GT pour accompagner les services urbanisme**

- Des enjeux forts :

- 1/3 des PLU ne cite pas le SAGE
- >80% ne cartographient pas les Zones humides
- 2/3 n'encouragent pas la gestion à la source des eaux pluviales (et encore moins proposent / imposent les outils adéquats)

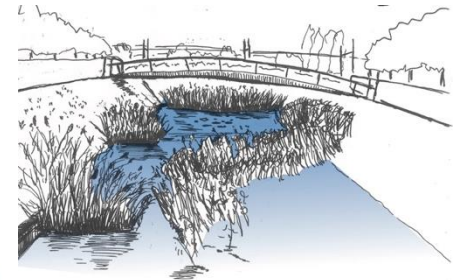


**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Le SAGE Marne Confluence et son articulation avec les documents d'urbanisme

**Le Plan de Paysage Marne Confluence :
redonner de la place aux paysages de l'eau...
... et traduire des objectifs techniques**



LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE SELON LES SECTEURS DE POTENTIELS PAYSAGERS

Les plateaux et vallons

OQP 3 Valoriser la présence des affluents et des confluences

OQP 4 Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

OQP 5 Réinvestir la présence et la mémoire de l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire (rus et rivières, milieux humides, sources et fontaines, ouvrages techniques et patrimoniaux)

OQP 6 S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)

Les plateaux et les vallons - la Chanteraine

OQP 3
OQP 4
OQP 5
OQP 6

Entre plans d'eau et Marne

OQP 3
OQP 4
OQP 6
OQP 7

Les plateaux et les vallons - les Portes de Paris

OQP 3
OQP 4
OQP 5
OQP 6
OQP 1
OQP 2
OQP 3
OQP 4

La Marne urbaine

La Marne urbaine

- OQP 1** Créer/renforcer des liens et des espaces partagés à partir des patrimoines des bords de Marne et de ses bras
- OQP 2** Reconquérir les berges aménagées pour valoriser les fluctuations de la Marne
- OQP 3** Valoriser la présence des affluents, des bras et des confluences
- OQP 4** Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

Les plateaux et les vallons - le Morbras

OQP 3
OQP 4
OQP 5
OQP 6

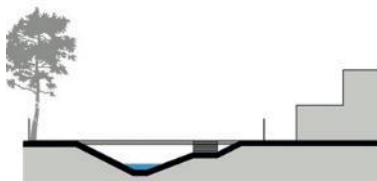
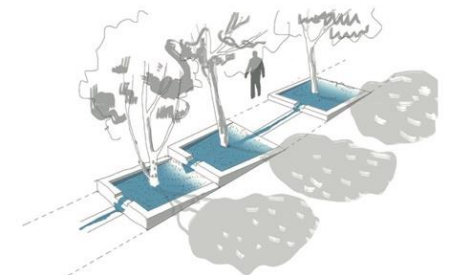
Entre plans d'eau et Marne

OQP 3 Valoriser la présence des affluents, du canal et des confluences

OQP 4 Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

OQP 6 S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, des bords de Marne et du canal pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)

OQP 7 Consolider le patrimoine naturel du lit majeur de la Marne et son appropriation sociale



CC - État projeté



Gestion des eaux de pluie à la source en lien avec la désimperméabilisation

Vincent GRAFFIN

Gestion des eaux de pluie à la source en lien avec la désimperméabilisation



Gestion des eaux de pluie à la source en lien avec la désimperméabilisation

Le projet de gestion des pluies courantes à la parcelle sur le site de Trappes (78)

Thomas JEANNERET

Directeur général adjoint

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS



Vincent LEGER

AGENCE BABYLONE

agence BABYLONE PAYSAGE
URBANISME

Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

NATURE



JARDIN DE PLUIE



IDENTITÉ



Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)



REAMENAGEMENT DU SITE LNE A TRAPPES - AGENCE BABYLONE -

Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE



Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

2. L'ENTREE COUPE 1.200

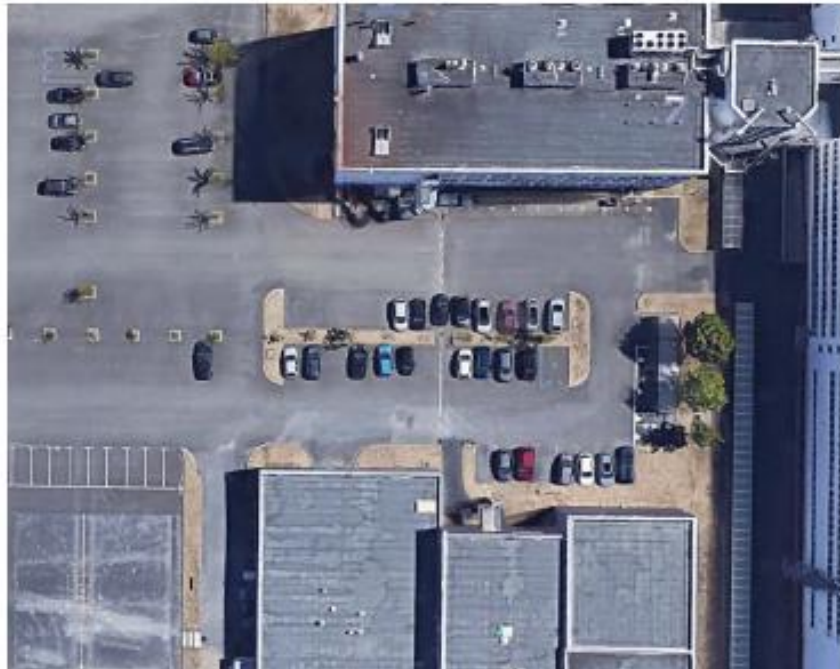


Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

4. LE JARDIN PLAN MASSE



ETAT EXISTANT

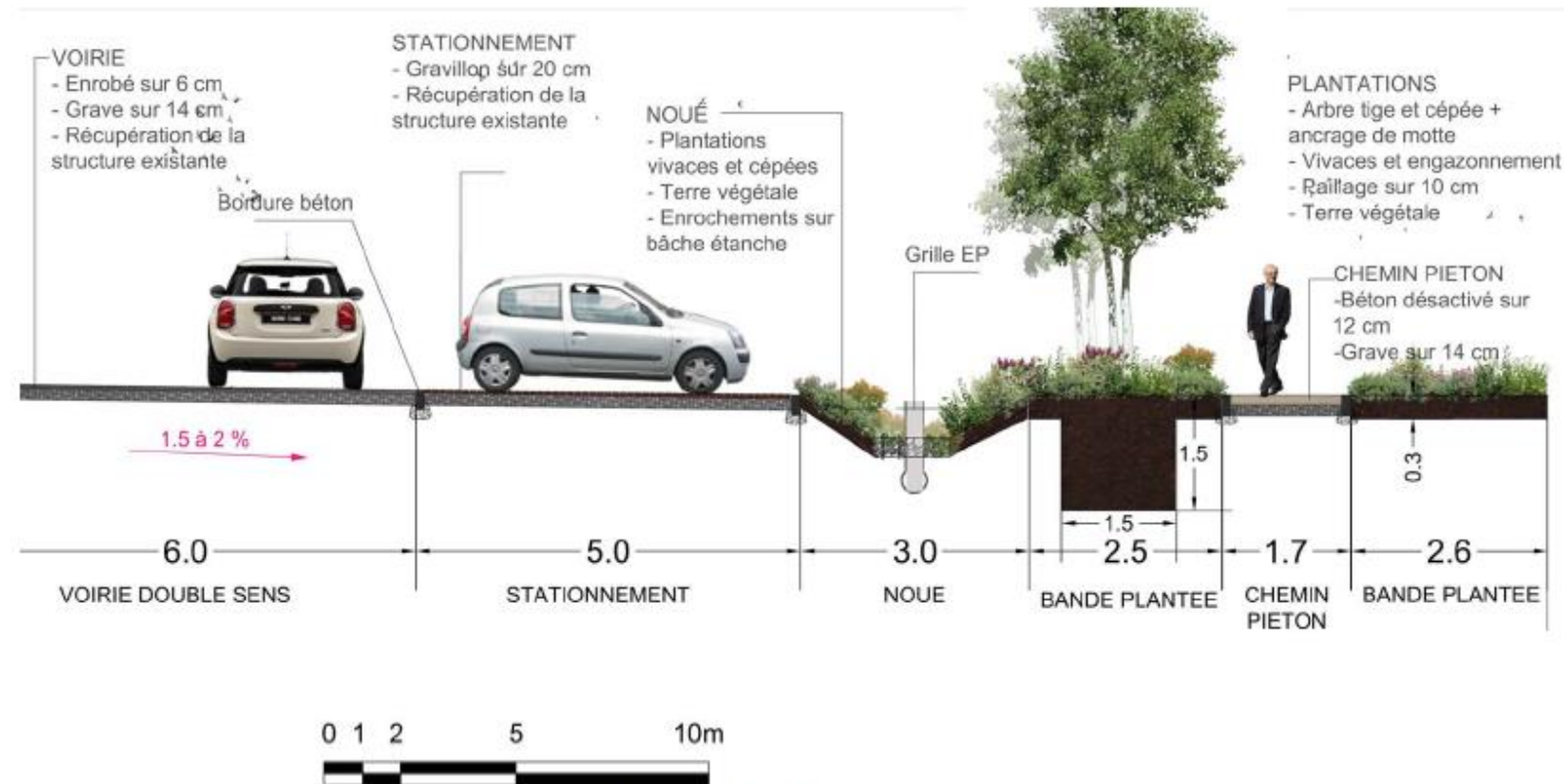


ETAT PROJETE



Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

5. LES PARKINGS



Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

7. SIGNALÉTIQUE

g. Pixellisation des scientifiques

ETAT EXISTANT



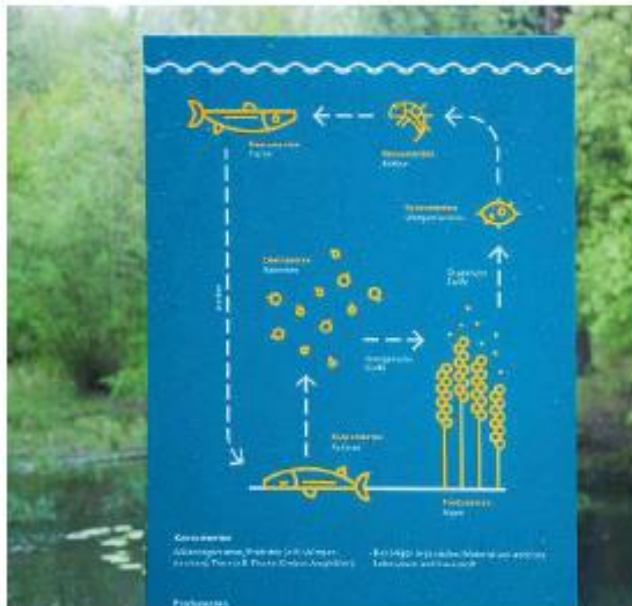
ETAT PROJETE



Le projet de gestion des pluies courantes à parcelle sur le site de Trappes (78)

7. SIGNALÉTIQUE ESPACES NATURELS

g. Pixellisation des scientifiques appliquée au site



Restauration des zones humides et zones naturelles d'expansion de crues

Vincent GRAFFIN

Protection des zones humides et zones naturelles d'expansion de crues

- * Avec 345 km² de zones humides identifiées et plus de 2 400 km² de zones humides potentielles
- * Les zones humides : vitales pour la biodiversité et éponge lors de débordement de rivières



La zone humide de Montesson

Daniel LEVEL

Président

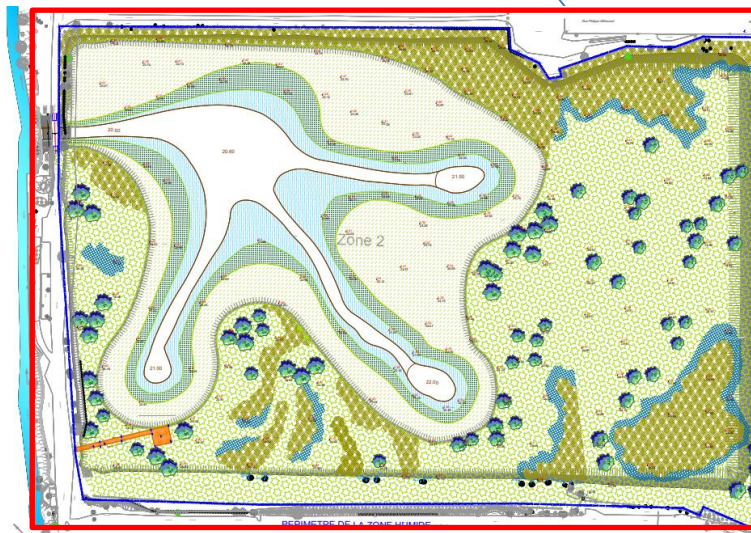
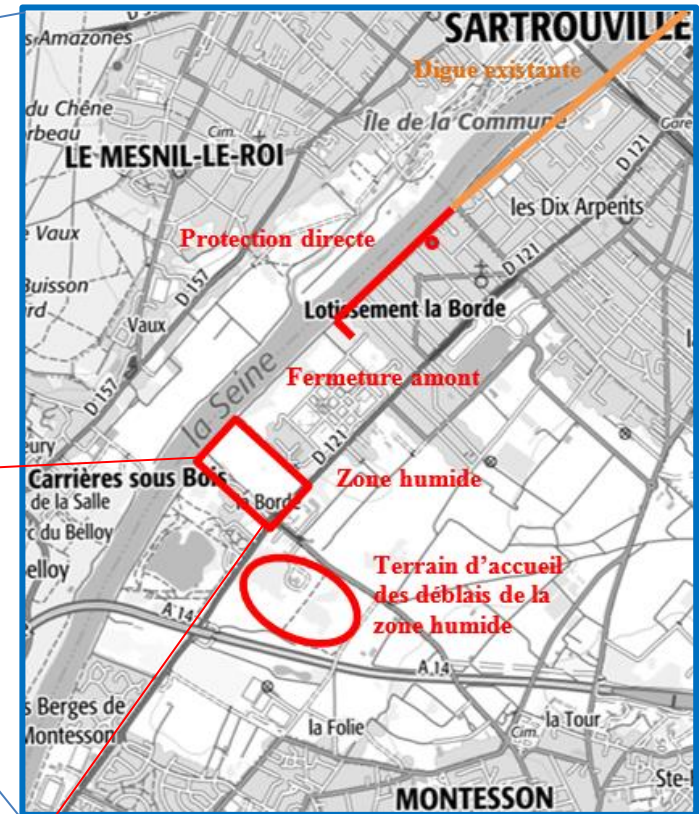
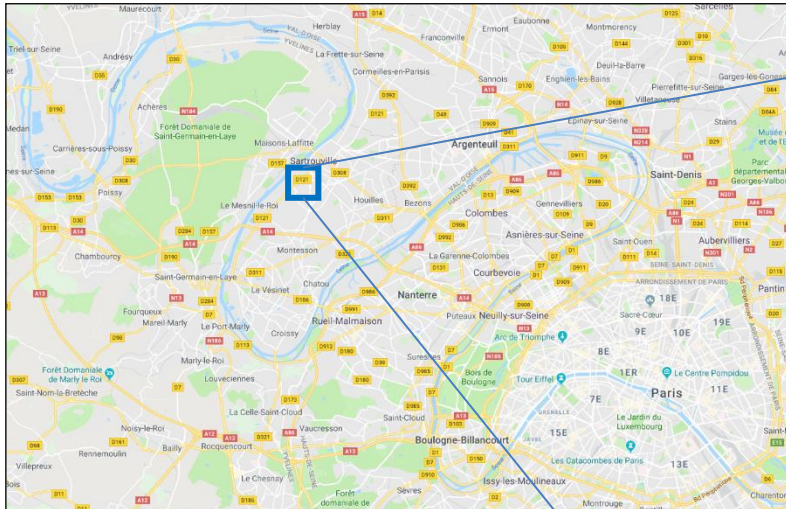
SMSO



La zone humide de Montesson

CONTEXTE

Compensation volumique de la digue de Montesson → Opportunité de valorisation écologique



La zone humide de Montesson

DESCRIPTION DES TRAVAUX

2019: *Fin février:* travaux forestiers (conformément à l'arrêté préfectoral), décapage de la terre végétale. *Avril:* premiers terrassements (500 m³ par heure -pelle de 80 tonnes - *Fin juin:* terrassement du bassin et du plan d'eau - *Fin été:* ré-étalement de la terre végétale - *Automne:* ensemencement.



2020/2021: plantations (crues/COVID)



La zone humide de Montesson

SUIVI ECOLOGIQUE



Vincent GRAFFIN

D'où vient l'eau du robinet ?

- **920 ouvrages de prélèvement**
- **3,3 millions de mètres cube d'eau par jour.**

Parmi ces ouvrages :

19 prises d'eau de surface fournissent **55,3 %** des débits exploités

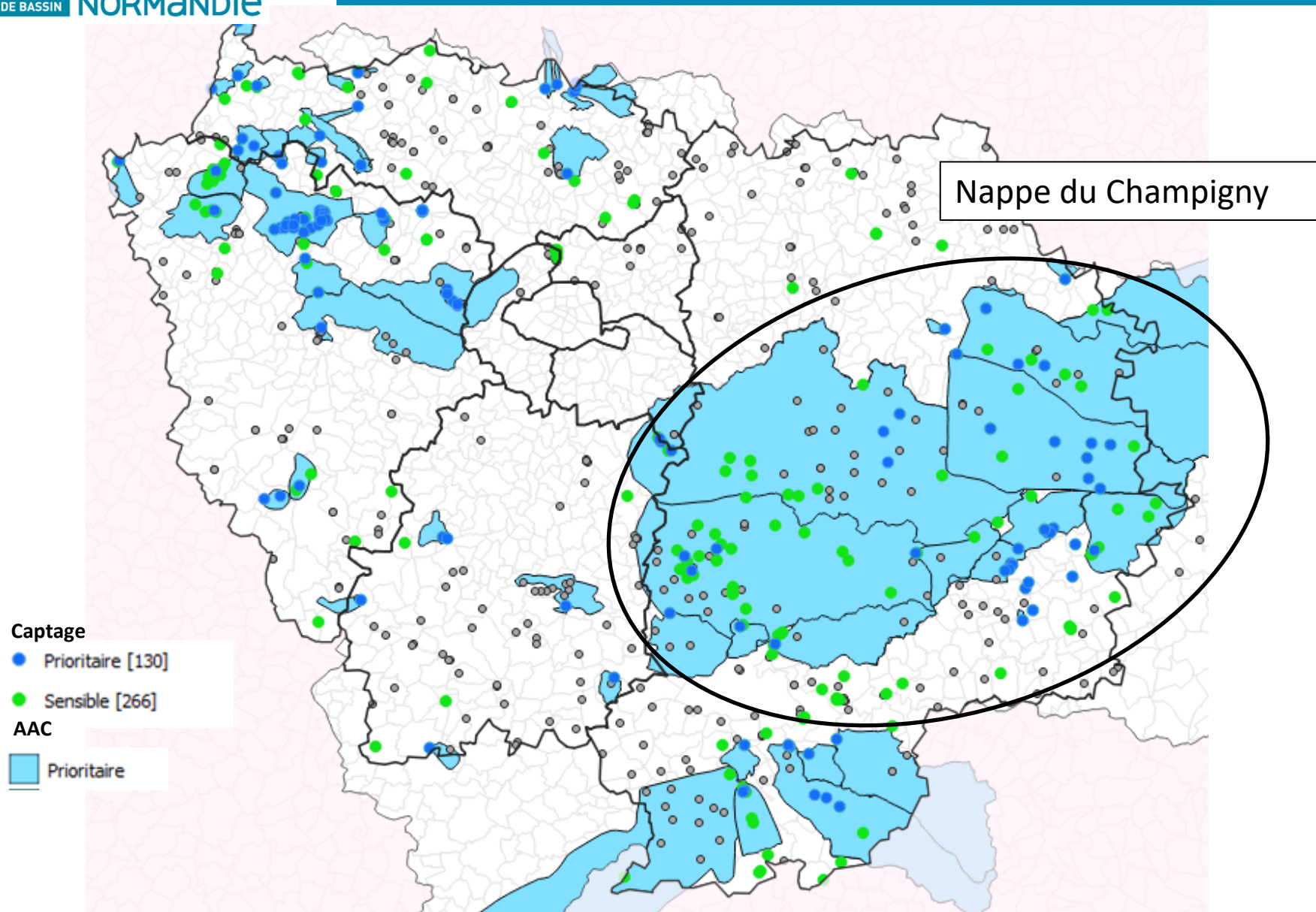
901 captages (forages, puits, sources, etc) d'eaux souterraines fournissent **44,7 %** des débits exploités.

Qui est responsable de l'approvisionnement en eau du robinet ?

131 syndicats ou communautés d'agglomérations

de taille très variable, allant de 2 communes alimentant 273 habitants (syndicat intercommunal de Boutigny-Prouay) jusqu'à 149 communes desservant plus de 4 millions d'habitants (syndicat des eaux d'Ile-de-France).

Captages prioritaires et sensibles du SDAGE 2022-2027



Protection de la nappe du CHAMPIGNY

Jean-Marc CHANUSSOT

Président

Laurence DURANCE

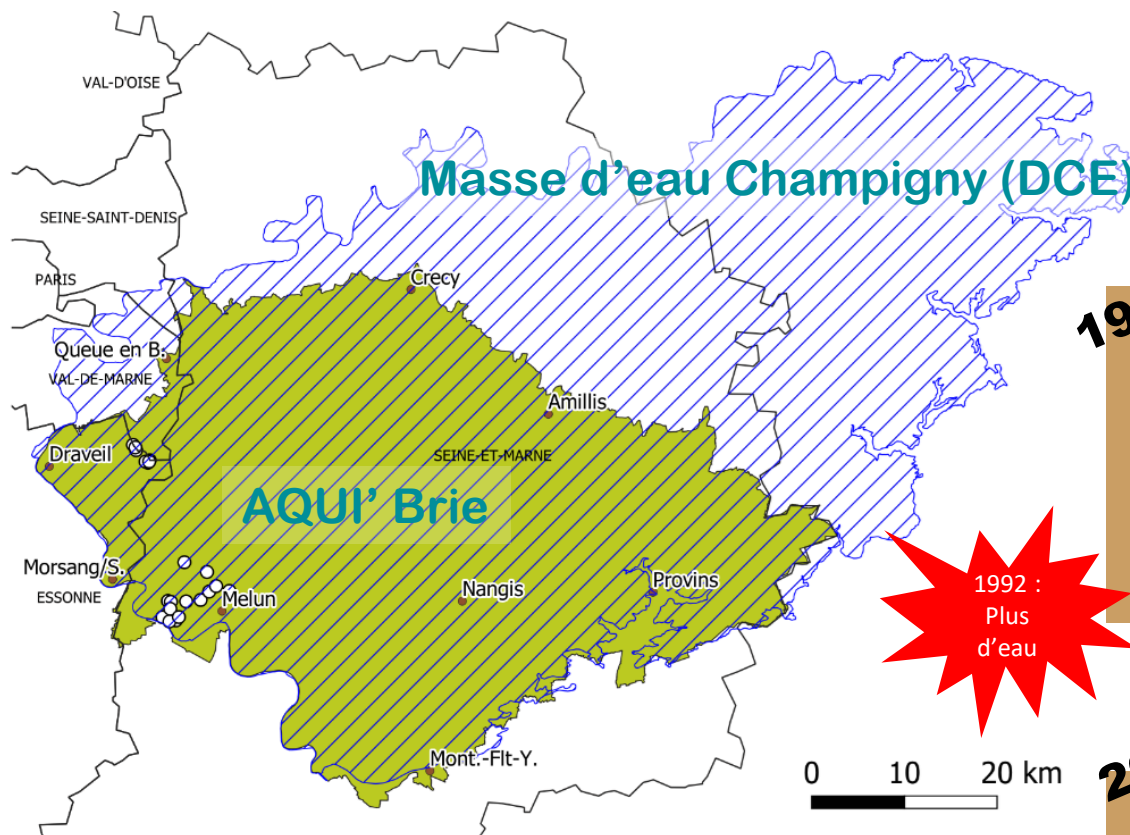
Directrice

AQUIBRIE



AQUI' Brie, une association d'usagers

Jean-Marc CHANUSSOT, Président



1998 :
Triazines

1994

Comité des
usagers de la
nappe : AESN,
Région, CG77, DDA77,
SEM, ESP, Industriels...

1992 :
Plus
d'eau

2001

AQUI' Brie !

35 membres



Le triptyque d'AQUI' Brie

1 : Une solide expertise

- Basée sur des données factuelles, exploitées par des experts de leur domaine
- Valorisée dans les instances locales
- Restituée dans des rapport techniques et des supports vulgarisés



10 personnes
salariées

2 : 20 ans de concertation

- Définition de la ZRE Champigny et du plafond de 140 000 m³/jour
- Déploiement des zones tampon
- Dialogue territorial



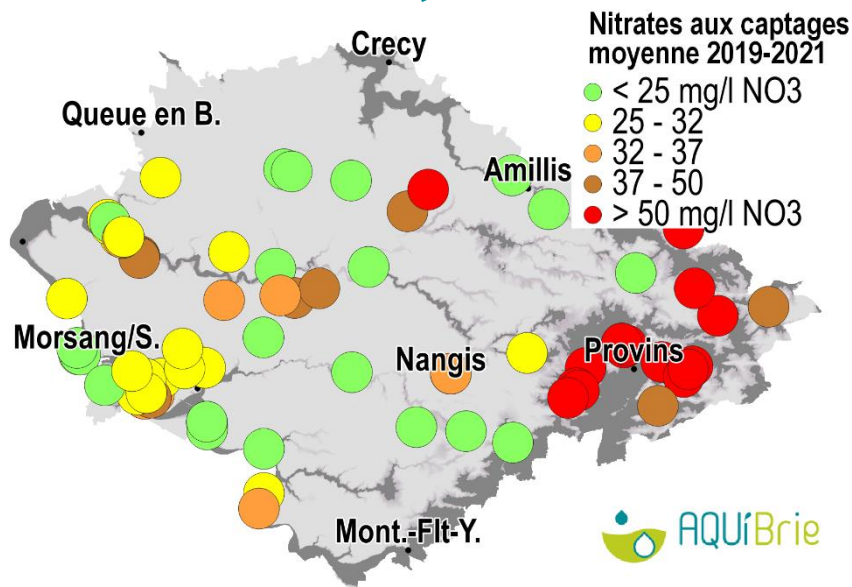
3 : Des actions innovantes

- Suivi des captages abandonnés
- Suivi de sorties de drains
- Végétalisation,....

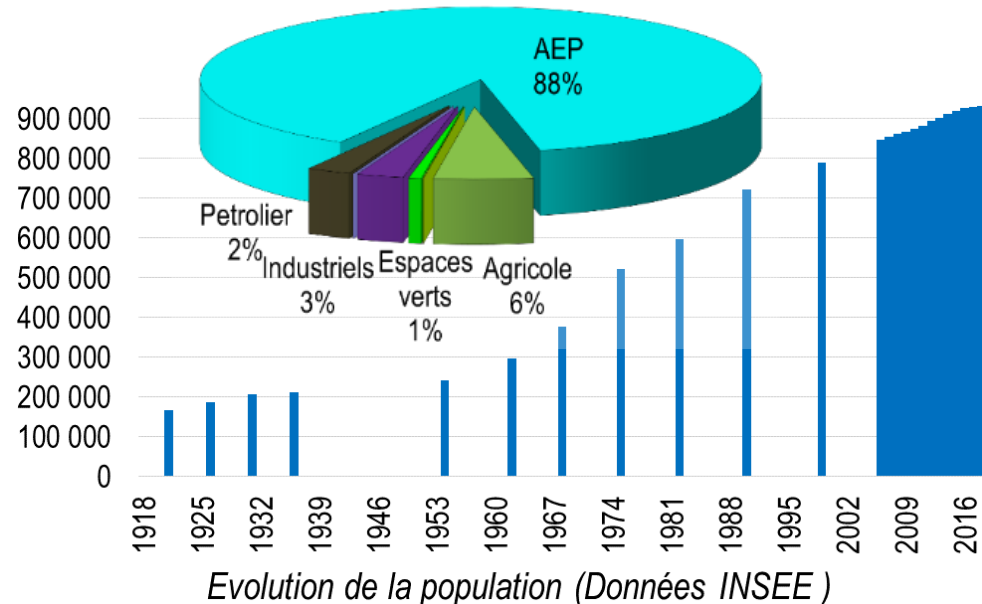


3 menaces sur la nappe

Les nitrates



Les pompages



Les pesticides

76 substances prioritaires recherchées
aux captages du CTEC Champigny

dont 37 identifiées en 2020-2021
sur 1 à 30 captages !



#CHAMPIGNY 2060

94 entretiens en 2020

Marquants : **inondations**

Craints : **conflits / assecs**

3 groupes de travail

Re-utilisation des eaux
usées traitées

Irrigation
agricole

Eaux pluviales &
ICPE

Un modèle mathématique

Calé et enrichi grâce :
- aux mesures de terrain
- aux scénarios climatiques (GIEC5)

Ateliers de concertation

Pour construire les scénarios à jouer sur le
modèle mathématique et débattre des
résultats

Quelles solutions vont-ils mettre en œuvre ?



FORUM TERRITORIAL DES RIVIERES D'ILE-DE-FRANCE

Jeudi 7 Juillet 2022

